



Coupable de delit de fuite ou pas?

Par **penelope66**, le **01/10/2011** à **11:31**

Bonjour,rnrnVoilà, il y a quelque jours, un soir en rentrant chez moi à environ 300 m de mon habitation, j'ai heurté un véhicule en stationnement. Il n'a pas eu grand chose par contre mon véhicule était dans l'incapacité de rouler, personne n'est sorti, mon radiateur fumait, impossible de démarrer mon vehicule. Par correction, étant assuré tous-risques, j'ai laissé sur le pare-brise du véhicule, mes coordonnées. Dehors, il n'y avait personne, pas un chat, j'ai dû pousser mon véhicule sur 300 mètres difficilement, j'ai contacté mon assistance et 3/4 d'heure après, une dépanneuse est venue le chercher, personne ne s'est manifesté, même pas dans la nuit, suite au bruit, ni appel téléphonique. Suis-je en tort ? ai-je commis un délit de fuite ? mais bon avec un véhicule incapable de rouler, je n'aurais pas pu fuir de toute facon.

Par **Tisuisse**, le **01/10/2011** à **12:00**

Bonjour,rnrnLisez ceci :rnhttp://www.experatoo.com/code-de-la-route/delit-fuite-apres-accident_34762_1.htmrnrvos réponses sont dedans.